

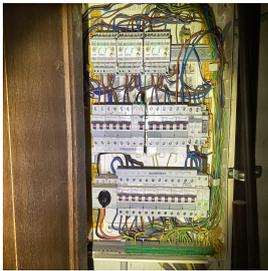
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

RÉF. 123/2024/73966/01:5

DATE DU CONTRÔLE 01/08/2024 (14:28 - 15:20) AGENT VISITEUR Laurent Bergiers  
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Léon Delhache 15 - 1367 Ramillies TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue Léon Delhache 15 - 1367 Ramillies  
Type de locaux **sallon et chambres (grange)**  
Propriétaire **Anne-Caroline Dumont de Chassart**  
Responsable des travaux **non communiqué**  
Dérogations applicables/appliquées **Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **ORES ASSETS**  
Code EAN **non communiqué**  
Numéro du compteur **31409258**  
Index jour/nuit **36530,1/**  
Type de coupure générale **Disjoncteur**  
Câble compteur - tableau **VOB 4 x 10 mm<sup>2</sup>**  
Tension nominale de service **230V - AC**  
Courant nominal de la protection de branchement **25A**

### › CONTRÔLE

| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position | OK                   | Nombre de tableaux                              | 2                                   | Nombre de circuits | 1+11 |
|---|----------------------|---|-------------------------------------|--------------------|------|
| Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)        |                      |   |                                     |                    |      |
| Les fondations datent                                     | D'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête                 | ID - 40A - 300mA - type A - test OK |                    |      |
| Type d'électrode de terre                                 | Piquets              | Dispositif différentiel supplémentaire          | ID - 40A - 30mA - type A - test OK  |                    |      |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)         | 11,3                 | Fixation/Etat/Détérioration matériel            | OK                                  |                    |      |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE        | Sans objet           | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles   | OK                                  |                    |      |
| Test de continuité  | Concluant            | Protection contre les contacts directs          | OK                                  |                    |      |
| Contrôle boucle de défaut                                 | Concluant            | Résistance générale d'isolement (MΩ)            | 0,59                                |                    |      |
| Protection contre les contacts indirects                  | OK                   | Adéquation DPCCR – prise de terre               | OK                                  |                    |      |
|   |                      | Adéquation protections surintensités – sections | OK                                  |                    |      |

## CONCLUSION : CONFORME

A la date du **01/08/2024**, l'installation électrique de **Rue Léon Delhache 15 - 1367 Ramillies** est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **01/08/2049**.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

RÉF. 123/2024/73966/01:5

### REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- L'installation a été réalisée en 2015
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8.
- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée, le client dispose déjà d'un rapport conforme.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

**RÉF. 123/2024/73966/01:5**

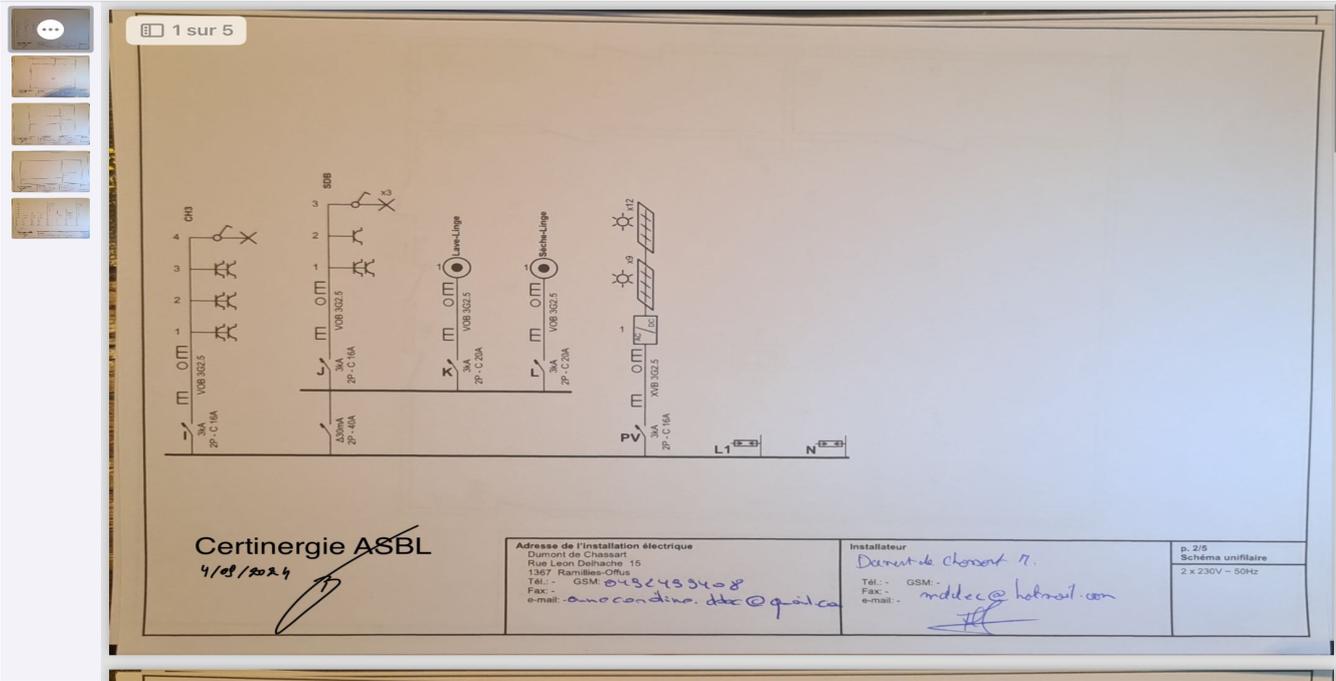
**ANNEXES**

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

14:03 Mercredi 4 septembre

Schéma électrique unifilaire\_082024

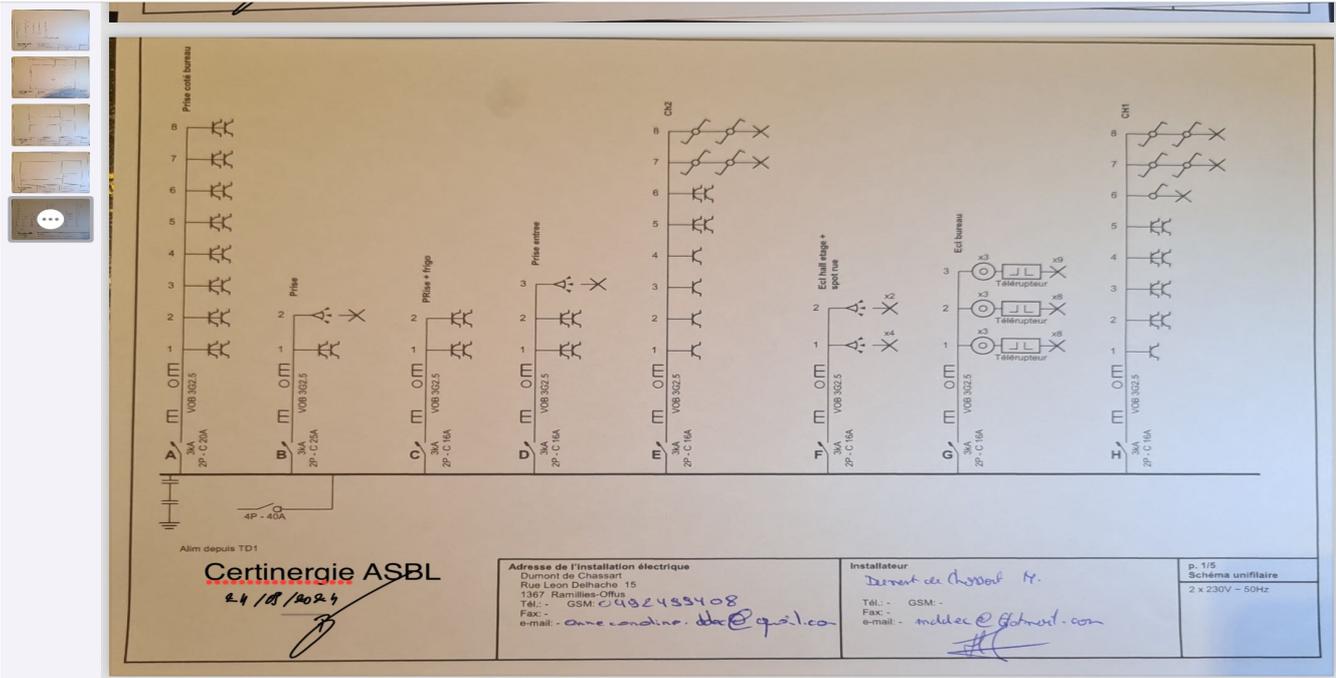
Ouvrir dans CollaNote



14:03 Mercredi 4 septembre

Schéma électrique unifilaire\_082024

Ouvrir dans CollaNote



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

**RÉF. 123/2024/73966/01:5**

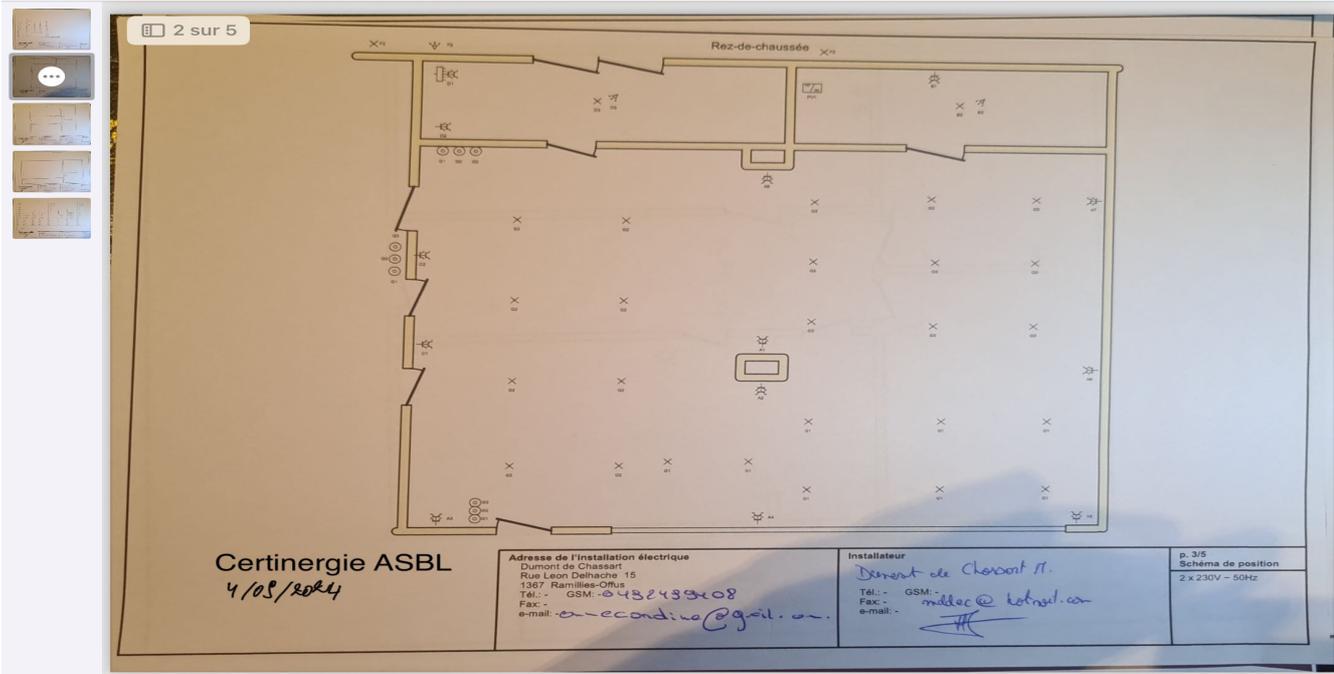
**ANNEXES**

**Plan(s) de position de l'installation**

14:03 Mercredi 4 septembre

Schéma électrique unifilaire\_082024

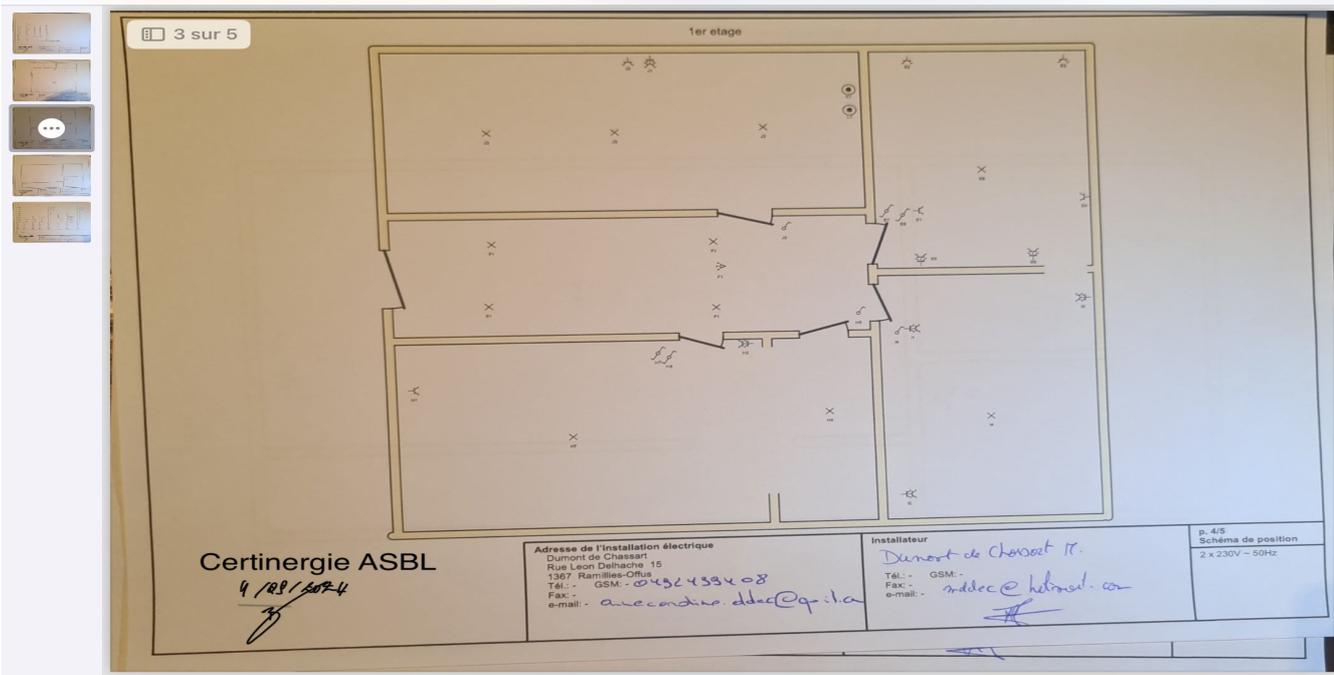
Ouvrir dans CollaNote



14:03 Mercredi 4 septembre

Schéma électrique unifilaire\_082024

Ouvrir dans CollaNote



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

RÉF. 123/2024/73966/01:5

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

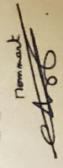
14:03 Mercredi 4 septembre

Schéma électrique unifilaire\_082024

Ouvrir dans CollaNote



Autre(s)

|   |                           |   |                   |
|---|---------------------------|---|-------------------|
|  <p>www.belor.be - info@belor.be<br/>BELOR a.s.b.l.<br/>Organisme de contrôle agréé et accrédité<br/>Siège social : Rue de Fonteny, 20 - 1370 Jodogne<br/>Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16<br/>RAPPORT 1031015</p>  |                           |  <p>N° 355-INSP</p>  |                   |
| <b>CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOMESTIQUE A BASSE TENSION</b>  |                           |   |                   |
| Date de contrôle: 10/03/2014  | Rapport précédent: ABSENT | Compteur GRD: 31409258  | Index: 11641 BAWH |
| <b>Renseignements Belor</b>   |                           |   |                   |
| Agent visiteur: Frédéric MONMART<br>Appareils de mesures utilisés: N° MME19<br>Procédures utilisées: PTE_300 / PGS_200 / PGM_200  |                           | Ordre de service: N°17604<br>Type de lieu: Domestiques Art.86 / 87 du R.G.I.E.                          |                   |
| <b>Renseignements d'identification</b>  |                           |   |                   |
| Propriétaire/demandeur/adresse: MR NICOLAI HUBERT<br>Adresse du bâtiment: RUE LEON DEHASSE 15 1367 RAMILLIES<br>Type de locaux compris dans le bâtiment: maison / rez / étage(s) / cave / grenier / appartement / annexe / piscine / PV   |                           | Code EAN: à fournir /<br>Installateur / adresse: Néant /<br>TVA / N° CI: Néant /                        |                   |
| <b>Objet de la visite</b>   |                           |   |                   |
| <input type="checkbox"/> Examen de conformité avant mise en service: <input type="checkbox"/> Nouvelle art.270 <input type="checkbox"/> Modification art.270 <input type="checkbox"/> Changier art.270<br><input type="checkbox"/> Visite de contrôle périodique - installation existante art. 271 / 271bis / 278 du R.G.I.E.<br><input type="checkbox"/> Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E.<br><input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation: <input type="checkbox"/> art.276bis - décrit(e) à réaliser <input type="checkbox"/> art.271 / art.271bis |                           |   |                   |
| <b>Description générale</b>   |                           |   |                   |
| Fondations du bâtiment avant 1.10.1981 / Installation électrique avant/après 1.10.1981 / Date compteur: 2011<br>Tension de service: <input type="checkbox"/> Mono 230V <input type="checkbox"/> 230V <input type="checkbox"/> 3 X 230V <input type="checkbox"/> 3 X 400V + N / Protection compteur: existante 25A<br>Colonne d'alimentation du tableau principal: 2 X 10 mm <sup>2</sup> / Différentiel général: 40A/300mA / type: A<br>Nombre de tableaux: 2 / Nombre de circuits terminaux: 30 / Type d'électrode de terre: Piquets   |                           |   |                   |
| <b>Contrôle par mesures</b>   |                           |   |                   |
| Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: 4,24Ω<br>Valeur du niveau d'isolement général: 1,374MΩ<br>Contrôle de la continuité des connexions espouilleuses et des conducteurs PE:   |                           |   |                   |
| <b>Contrôle visuel hors tension</b>   |                           |   |                   |
| Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: CONFORME<br>Contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique fixe: CONFORME<br>Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service: CONFORME<br>Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques: CONFORME<br>Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste livrés: CONFORME<br>Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits: CONFORME   |                           |   |                   |
| <b>Contrôle visuel sous tension</b>   |                           |   |                   |
| <input type="checkbox"/> Non contrôlé car installation hors tension<br>Contrôle du bouton test des différentiels: CONFORME<br>Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels: CONFORME  |                           |   |                   |
| <b>Contenu du rapport</b>   |                           |   |                   |
| Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions - Assurance OA - Photos pour le dossier Belor<br>Notes - Remarques: <input checked="" type="checkbox"/> Ordre de service <input checked="" type="checkbox"/> Schémas électriques   |                           |   |                   |
| <b>Conclusion</b> : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  |                           |   |                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service.<br><input type="checkbox"/> Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par le règlementation en vigueur avant le 10/03/2039.<br><input type="checkbox"/> Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'agent visiteur de l'organisme de contrôle agréé.   |                           |   |                   |
| Signature de l'agent visiteur: <br>Nom de la personne présente sur place: MR NICOLAI<br>Date: .....  |                           | Visa du Distributeur: .....<br>BELOR a.s.b.l. TVA : BE0888.990.449<br>MOD. TE302C E6.01F - FMO 20130501 |                   |

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 123/2024/73966/01:4

RÉF. 123/2024/73966/01:5

### › ANNEXES

Autre(s)

